

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion du Lundi 27 Mai 2019 au siège du District de la Gironde à Bruges

Présents : M. Michel GAUDET (Président), Mme Andrée DELERON, MM. Michel BIRON, Henri CASSOU CONTE, Michel DESCHAMPS, Jean-Marie FOURTAGE, Vincent GUICHARD, Dorino PELLIZZARI, Jean-Claude POINTET, Philippe SANCHO et Claude ROUMAGE.

Absents excusés : Mme Régine COUTHURES, MM. José BEYNEY, Jacky COUTHURES, Patrick DARRICARRERE, José DORRONSORO et Jean DUCLA.

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

Michel GAUDET ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

POINT SUR LES VISITES DE CLASSEMENTS DES TERRAINS, DES ECLAIRAGES ET SALLES DE FUTSAL DEPUIS DERNIERE REUNION DU 29.04.2019

- Le 02.05.2019 : stade de la Lande n°1 à Camblanes et Meynac, NNI : 330850101, contrôle éclairage (CRTIS).
- Le 07.05.2019 : stade Léo Lagrange à Bourg sur Gironde, NNI : 334800101, visite décennale + contrôle éclairage (CRTIS).
- Le 09.05.2019 : stade Yvon Mau à Gironde sur Dropt, NNI : 331870101, visite décennale (CRTIS).
- Le 09.05.2019 : stade Louis Regimbeau à Cudos, NNI : 331440101, visite décennale (CRTIS).
- Le 09.05.2019 : stade Matmut Atlantique à Bordeaux, NNI : 330630101, contrôle éclairage (CRTIS).
- Le 14.05.2019 : stade municipal à La Lande de Fronsac, NNI : 332190101, visite décennale (CRTIS).
- Le 14.05.2019 : stade municipal à Lugon, NNI : 332590101, visite décennale (CDTIS).
- Le 16.05.2019 : stade Henri Delage à Reignac, NNI : 333510101, visite décennale (CRTIS).
- Le 16.05.2019 : stade municipal à Cubnezais, NNI : 331420101, visite décennale (CRTIS).
- Le 17.05.2019 : stade de la Plaine de jeux Séguinaud n°2 à Bassens, NNI : 330320102, contrôle éclairage (CDTIS).
- Le 20.05.2019 : stade de la Lagotte à Caudrot, NNI : 331100101, contrôle éclairage (CRTIS).
- Le 21.05.2019 : stade municipal à Preignac, NNI : 333370101, visite décennale (CRTIS).
- Le 23.05.2019 ; stade municipal à Arveyres, NNI : 330150101, visite décennale (CRTIS).

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- Le 23.05.2019 : stade municipal n°2 à Yvrac, NNI : 335540102, visite décennale (CRTIS).
- Le 23.05.2019 : stade de la Trappe n°1 à Beychac et Cailleau, NNI : 330490101, visite décennale (CDTIS).

VISITES A VENIR

Points avec les responsables des secteurs sur les visites et contrôles des éclairages à faire en Gironde.

M. Vincent GUICHARD, propose pour la saison 2019/2020, de prendre les rendez-vous auprès des Mairies.

Validation par les membres présents.

PROCES-VERBAL DES CLASSEMENTS

Voir sur le site du District de la Gironde.

INFORMATIONS

Messagerie de la C.D.T.I.S. et C.D.F.A.F.A., problème de réception et d'envoi avec les pièces jointes depuis le lundi 06.05.2019.

Problème signalé auprès de l'informaticien de la L.F.A.

Mail de la Mairie de Talence, objet : Inauguration des vestiaires de Football, le mercredi 12 juin 2019 à 18h30. MM. Jean-Claude POINTET, Michel DESCHAMPS et Jean-Marie FOURTAGE seront présents.

Concernant les notifications, les membres présents valident les modèles à envoyer aux Mairies.

Les notifications concernant les propositions de classement suite à notre réunion du 29.04.2019 seront envoyées.

Mairies concernées :

- Cissac Médoc, stade Maurice Beaugency n°2, NNI : 331250102.
- Saint Sauveur, stade municipal n°2, NNI : 334710102.
- Fronsac, stade municipal, NNI : 331740101.

TOUR DE TABLE

- Andrée DELERON : demande avait été faite pour l'accès à Foot 2000, ou en est-on ?
Michel GAUDET : la demande a été faite, en attente d'une réponse.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- Jean-Claude POINTET : en raison de problème de la messagerie de la C.D.T.I.S., la confirmation de rendez-vous pour le contrôle de l'éclairage du stade Séguinaud n°2 à Talence le 17.05.2019, a bien été réceptionnée par la Mairie en revanche impossible d'ouvrir la pièce jointe. Voir pour envoyer cette pièce jointe à savoir le formulaire de classement éclairage à la Mairie.

- Etre vigilant concernant les clubs qui accèdent au niveau supérieur.

Jean-Claude POINTET rappelle ses interventions à la réunion précédente concernant le domaine des Terrains et demande que le règlement soit précisé et appliqué :

1. **DOMAINE DES TERRAINS** : Le présent article fixe les obligations des clubs participant à des compétitions organisées par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et ses Districts. Les normes à respecter concernant les infrastructures sportives sont définies aux Règlements des Terrains et Installations Sportives.

1. CLASSEMENT TERRAINS – NIVEAU DE COMPETITION

Championnat D1 et Féminines D1 : Niveau 5 ou 5sye. Les clubs ne pourront accéder à un championnat régional Seniors Masculin ou Féminin si leur terrain n'est pas classé niveau 5 ou 5sye. Seul le Comité de Direction peut envisager des dérogations exceptionnelles **sur proposition de la CDTIS**.

3. **SANCTIONS**. Une amende peut être infligée pour chaque match disputé sur terrain non réglementaire en l'absence de dérogation. Le match peut être déclaré perdu par pénalité par la commission compétente si des réserves ont été déposées et confirmées dans les formes réglementaires par le club adverse.

Il indique qu'à son avis le Comité Directeur n'est pas compétent, et qu'il pense que la CDTIS ne fera pas des propositions de dérogation, et que le texte n'a jamais fait l'objet d'une validation (sauf erreur de ma part) par notre commission.

Par contre à la place de dérogation, il faut préciser l'article 6.3 des règlements des terrains de la FFF il souligne en gras ce qu'il proposerait.

CHAPITRE 6.3 –ACCESSION – REHABILITATION. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, **la mise en conformité conformément au présent Règlement devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.**

- Philippe SANCHO : trouve très instructifs les accompagnements lors des visites de la C.R.T.I.S.

Compte tenu du nombre de personnes qui vont arrêter à la fin de saison, est-ce qu'un appel à candidature sera fait ?



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Michel GAUDET : va voir.

S'interroge : lors que Marie-Christine est absente qui fait le suivi et traite les demande en cours ?

Michel GAUDET : personne.

- Vincent GUICHARD : il constate que lors de toutes les visites décennales et éclairage qui fait, les élus présents sont très contents de nous voir. Il pose plein de questions. Surtout lors de nos rendez-vous s'appuyer sur le règlement des terrains F.F.F.
- Michel GAUDET : il nous informe que les membres de la C.D.T.I.S. seront équipés (Coupe-vent...).

Fin de la réunion à 16h00.

La prochaine réunion est fixée au Lundi 24 Juin 2019 à 14h00 à BRUGES.

Andrée DELERON,
Secrétaire,

Michel GAUDET
Président de la C.D.T.I.S.